Image not found or type unknown

Coefficent de ma convention collective

Par **virginay33**, le **16/05/2008** à **23:10**

Bonjour,

J'ai été embauché le 11/11/2004 avec un coefficient de 200, Act 5 pour un salaire de 1580 €.
Lorque je consulte ma convention collective (3041) pour connaître l'évolution de mon salaire conventionnel, je ne trouve pas mon coefficient, c'est soit 190 ou 210 pour l'Act 5.
J'ai appelé l'inspection du travail qui ne m'a pas renseigné.
Comment puis - je trouver mon salaire conventionnel auquel j'ai droit ?

Merci de votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés